VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier **Danziger & Tessier** **Danziger & Tessier**

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Propriétés de Choix dans le Troisième District.

COTTAGES SIMPLES ET DOUBLES.

Les Trois Cottages Doubles Nos 3119 et 3121, 3123 et 3125, 3127 et 3129 rue Dauphine.

Le Cottage Simple No 3120 rue Bourgogne.

Les Cinq Cottages Doubles, Nos 3122 et 3124, 3126 et 3128, 3130 et 3132, 3134 et 3136, 3138 et 3140 rue Bourgogne.

Le Cottage Simple 822 rue Louisa.

Les Trois Cottages Doubles Nos 3120 et 3122, 3124 et 3126, 3130 et 3132 rue Nord Rempart.

Le Magasin et Résidence Nos 3139 et 3141 rue Nord Rempart.

Le Cottage Double 3401 et 3403 rue St-Claude.

Le Cottage Double Nos 1121 et 1123 rue Désiré.

Le Terrain Vacant rue Désiré, entre les rues St-Claude et Marais.

George A. Schulz vs Mme J. F. Hanish et al.

No 75,053—COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS.

PAR DANZIGER & TESSIER—G. A. Tessier, Encanteur — Bureau 134 rue Carondelet.

JEUDI, 2 Juillet 1908,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 20 mai 1908 et signé le 30 mai 1908, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites, à savoir—

1o Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet No 250 borné par les rues Dauphine, Bourgogne, Louisa et Clouet, désigné par la lettre A sur un plan fait par Edgar Pillié, daté le 27 avril 1904, annexé à un acte d'inventaire de la veuve Louise Schulz par F. J. Puig, daté le 21 avril 1904, mesurant trente trois pieds et trois lignes de face à la rue Dauphine sur cent trente cinq pieds deux lignes de profondeur, commençant à une distance de cent vingt huit pieds au pouce de l'encoignure Clouet, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3119-3121 rue Dauphine et comprenant un cottage double contenant 5 chambres, office, etc. de chaque côté et loué à $13 par mois chaque côté.

2o Un certain lot de terre, situé dans le même îlet No 250 désigné par la lettre B sur le même plan et mesurant trente trois pieds trois lignes de face à la rue Dauphine sur cent trente cinq pieds deux lignes de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3123-3125 rue Dauphine, et comprenant un cottage double, contenant 5 chambres, office, etc. de chaque côté, loué $12 par mois chaque côté.

3o Un certain lot de terre situé dans le même îlet No 250, désigné par la lettre C sur ledit plan et mesurant trente trois pieds un pouce deux lignes de face à la rue Dauphine sur cent trente cinq pieds deux lignes de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les numéros municipaux 3127-3129 rue Dauphine, et comprenant un cottage double contenant 5 chambres, office, etc. de chaque côté, loué $13 par mois chaque côté.

4o Un certain lot de terre situé dans le même îlet No 250, désigné par la lettre E, sur le même plan, et mesurant dix neuf pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Bourgogne sur cent vingt pieds de profondeur, commençant à cent vingt huit pieds, un pouce de l'encoignure Clouet, avec les améliorations qui s'y trouvent désigné par le No municipal 3120 rue Bourgogne, et comprenant un cottage simple contenant 5 chambres, etc., loué à $12 par mois.

5o Un certain lot de terre, situé dans le même îlet No 250, désigné par la lettre F sur le même plan et mesurant trente deux pieds sept pouces et deux lignes de face à la rue Bourgogne sur cent vingt pieds de profondeur avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3122-3124 rue Bourgogne et comprenant un cottage double, contenant 5 chambres, office, etc. de chaque côté, loué $14 par mois chaque côté.

6o Un certain lot de terre situé dans le même îlet No 250, désigné par la lettre G sur le même plan et mesurant trente deux pieds sept pouces deux lignes de face à la rue Bourgogne sur cent vingt pieds de profondeur avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les numéros municipaux 3126-3128 rue Bourgogne et comprenant un cottage double contenant quatre chambres, office de chaque côté: loué $12 par mois chaque côté.

7o Un certain lot de terre situé dans le même îlet No 250, désigné par la lettre H sur le même plan et mesurant trente deux pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Bourgogne sur cent vingt pieds de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3130-3132 rue Bourgogne et comprenant un cottage double contenant 5 chambres, office de chaque côté, loué $12 par mois chaque côté.

8o Un certain lot de terre situé dans le même îlet No 250, désigné par la lettre I, sur le même plan et mesurant trente deux pieds, sept pouces et trois lignes de face à la rue Bourgogne par cent vingt pieds de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3134-3136 rue Bourgogne et comprenant un cottage double, 4 chambres de chaque côté loué à $12 par mois chaque côté.

9o Une certaine portion de terre située dans le même îlet No 250, commençant à une distance de deux cent dix neuf pieds six pouces et une ligne de face à la rue Bourgogne et Louisa et mesurant trente deux pieds de face à la rue Bourgogne sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur avec les améliorations qui s'y trouvent désigné par les Nos municipaux 3139-3140 rue Bourgogne et comprenant un cottage double, 4 chambres, office etc de chaque côté, loué $12 par mois chaque côté.

10o Un certain lot de terre situé dans le même îlet No 250, désigné comme lot No 1 sur un plan de A. de Armas, daté le 3 avril 1876 déposé comme plan N en l'étude de Théo. Guyol, et mesurant vingt huit pieds de face à la rue Louisa sur cent vingt pieds commençant à une distance de cent vingt six pieds onze pouces de l'encoignure de la rue Bourgogne, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No municipal 824 rue Louisa et comprenant un cottage simple contenant 6 chambres, vestibule, etc. de chaque côté loué $18 par mois.

11o Un certain lot de terre situé dans le même District, dans l'îlet No 283, borné par les rues N. Rempart, Bourgogne, Clouet et Louisa, désigné par la lettre A sur un plan d'Edgar Pillié, daté le 12 novembre 1881, une copie duquel est annexée à un inventaire de la veuve Louisa Schulz par F. J. Puig, notaire, le 21 avril 1904, et mesurant quarante pieds de face à la rue N. Rempart sur cent cinquante cinq pieds de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3120-3122 rue N. Rempart, et comprenant un cottage double; 5 chambres, etc., de chaque côté, loué $10 par mois de chaque côté.

12o Un certain lot de terre situé dans le même îlet, No 283, désigné par la lettre B sur un plan ci-dessus mentionné, et mesurant quarante pieds de face à la rue N. Rempart sur cent cinquante cinq pieds de profondeur, avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3124-3126 rue N. Rempart, et comprenant un cottage double, 5 chambres, etc., de chaque côté, loué à $12 par mois chaque côté.

13o Un certain lot de terre situé dans le même îlet No 283 désigné par la lettre C sur le plan ci-dessus mentionné et mesurant quarante pieds de face à la rue N. Rempart sur cent cinquante cinq pieds de profondeur avec les améliorations qui s'y trouvent désigné par les Nos municipaux 3130-3132 rue N. Rempart et comprenant un cottage double, 5 chambres de chaque côté, loué $10 par mois chaque côté.

14o Un certain lot de terre situé dans le même district dans l'îlet No 282, borné par les rues N Rempart (autrefois Amour) St Claude (autrefois Bons Enfants), Louisa et Clouet, mesurant trente et un pieds onze pouces cinq lignes de face à la rue N Rempart sur cent cinquante cinq pieds huit pouces de profondeur avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 3119-3121 rue N Rempart, comprenant une batisse magasin à un étage et cinq chambres, loué $14 par mois.

15o Deux lots de terre situés dans le même district, dans l'îlet No 285, borné par les rues St Claude, Désiré, Marais et Elmire désignés par les Nos 1 et 2 de l'îlet 11 sur un plan de A. Castaing, daté le 20 mai 1854 déposé en l'étude de A. Dreyfous et mesurant chacun trente pieds un pouce et six lignes de face à la rue St Claude sur cent dix neuf pieds un pouce et quatre lignes de profondeur; le lot No 1 formant l'encoignure de la rue Désiré avec les améliorations qui s'y trouvent désignés par les Nos municipaux 3401-3403 rue St Claude.

16o Un certain terrain vacant situé dans le même îlet No 405 contigu au ci-dessus dans le fond et désigné par le No 1 sur un plan de Geo. de Armas, daté le 15 avril 1898, annexé à un inventaire de Mme veuve Louis Schulz, pardevant F. J. Puig, notaire, daté le 21 avril 1904, mesurant vingt neuf pieds six pouces de face à la rue Désiré sur cent vingt pieds sept pouces de profondeur.

17o Un certain lot de terre situé dans le même îlet, No 405, contigu au ci-dessus et désigné par le No 2 sur le même plan et mesurant vingt neuf pieds, six pouces de face à la rue Désiré, par cent vingt pieds, sept pouces de profondeur avec les améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos municipaux 1121-1123 rue Désiré, comprenant un cottage double, 3 chambres, citerne, etc., de chaque côté, loué $7.50 par mois par côté.

Conditions—Une moitié au plus comptant et la balance en un et deux ans en billets portant sept pour cent par an d'intérêt du jour de l'acte de vente jusqu'à paiement, garanti par privilège de vendeur et hypothèque, l'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation et de vente sans estimation, et cinq pour cent honoraires d'avocat en cas qu'un avocat soit employé pour collecter lesdits billets, et toutes les autres clauses usuelles. L'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion du crédit et devant transférer la police au porteur des billets et d'assumer et de payer au dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1908 et déposer entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication dix pour cent du prix de la vente et ne devant recevoir les loyers qu'à partir de la date de l'acte de vente, toutes les ventes sujettes au bail par mois.

Les actes de ventes pardevant Félix J. Puig, notaire, aux frais des acquéreurs.

Chas F. Claiborne,
Buck & Walshe,
David Rosenberg
Fred S. Weis, J. D. Nix, avocats.
31 mai—31—juin 7 14 21 23—juil 2

Ramsey & O'Neal.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence simple à deux étages désirable, 1007 avenue St-Roch.

Dans l'affaire de l'interdiction de Mary Stenson.

No 84,907—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D.

PAR RAMSEY & O'NEAL, Cicero A. Ramsey, Encanteur—Bureau 340 rue Carondelet. MARDI, le 23 juin 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 18 mai 1908, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D dans l'affaire ci-dessus intitulée et à moi adressé la propriété ci-après décrite, à savoir

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Roche, Rempart, St Claude et Musique, désigné par le No deux sur un devis dressé par Charles A. de Armas architecte, annexé à un acte du 24 juillet 1865, passé pardevant Octave de Armas notaire, et mesurant en mesure américaine dix huit pieds sept pouces et trois lignes de face sur l'avenue St Roche sur soixante trois pieds onze pouces et trois lignes de profondeur.

Les améliorations sont connues comme le numéro municipal 1007 avenue St Roch, et consistent d'une maison simple à deux étages ayant trois chambres de chaque côté au premier étage et au rez de chaussée, citerne, hangar, etc

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1908 et payer pour l'acte de vente pardevant John R. Upton, notaire, et faire un dépôt de 10 0/0 au moment de l'adjudication.

J. J. Powell, avocat pour la pétitionnaire.
21 mai—21 24 31—juin 7 14 21 23

Geo. St. Paul

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—D'UN—

Ilet de Terre de Valeur dans le Troisième District,

JEUDI, LE 9 JUILLET 1908,

A Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Marianne Sampere et als vs Giovani Sampere et als.

No 81,757—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District ou et pour la paroisse d'Orléans, rendu le 27 mars 1907 et signé le 4 avril 1907 dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée Je, à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionné vendrai comme suit—

Un certain ilet de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro municipal 960, borné par les rues Joséphine, Célestine, Alabo et Benton, acquis par Rosario Sampere, alias Rosario Sampero, par acte passé pardevant Emile Pomes, notaire, le 2 avril 6103.

Conditions—L'acquéreur devant assumer les taxes de 1908 et payer pour l'acte de vente pardevant P. J. Paterne, notaire, et déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

GEO ST-PAUL, Encanteur,
No 147 rue Carondelet.
Geo. B. Smart, avocat pour le demandeur.
Chas Schneider, avocat pour le défendeur.
7 juin | 7 21 28—juil 5 9

Ramsey & O'Neal.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage simple No 1927 rue Bourbon.

Dans l'affaire de la succession de Veuve Marie Bruno Mouledous.

No 86,059—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B.

PAR RAMSEY & O'NEAL—Cicero A. Ramsey, encanteur, bureau 340 rue Carondelet—JEUDI, le 2 juillet 1908, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 28 mai 1908 par l'Hon. Fred D. King juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et à moi adressé la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Marais, Toure et Urquhart, étant une partie du lot No 4, et mesurant seize pieds, trois pouces de face à la rue Bourbon sur quatrevingt dix huit pieds de profondeur, situé à cent douze pieds un pouce de l'encoignure de la rue Urquhart.

Les améliorations consistent d'un cottage simple contenant trois chambres, hangar, etc., connu par le numéro municipal 1927 rue Bourbon.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1908 et payer pour l'acte de vente pardevant Joseph Lautenschlaeger, notaire, et faire 10 0/0 de dépôt au moment de l'adjudication.

Joseph Lautenschlaeger, avocat
31 mai—31—juin 7 14 21 28—juil 2

Freed & Clesi.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Giovanni Sciambra ou Sciambra et épouse.

Bâtisses productives en briques à trois étages No 529-531 rue Hospital, entre les rues Decatur et Chartres. A l'encan, jeudi le 9 juillet 1908 à midi.

No 84,798. Cour Civile de District. Division D

PAR FREED & CLESI — N. J. Clesi, Encanteur—JEUDI, le 9 juillet 1908, à midi, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu le 19 mai 1908 et signé le 25 mai 1908, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, la propriété ci-après sera vendue à l'enchère publique, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Hôpital, Chartres, Decatur et Quartier, et désigné par la lettre A sur un plan dressé par L. N. Depouilly, janvier 1846, avec le privilège d'une allée en commun à ce lot et autres huit pieds de largeur faisant face à la rue Hôpital. Ledit lot de terre mesure en mesure américaine vingt quatre (24) pieds de face à la rue Hôpital sur cent cin quante neuf (159) pieds neuf pouces et cinq huitièmes (5/8) sur la ligne gauche, laquelle ligne le divise du lot désigné comme lot No 2 et cent cin quante neuf pieds huit pouces et trois huitièmes (159-8 3/8) sur la ligne qui le divise de ladite allée.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance en un et deux ans en portions égales, chaque paiement annuel divisé en trois parts égales, représentées par trois billets devant porter sept pour cent d'intérêt par an, avec toutes les clauses nécessaires, hypothèques, honoraires d'avocat et autres clauses, et le pacte de non aliénando.

L'acte de vente devant être passé pardevant U. Marinoni Jr, notaire de cette paroisse aux frais de l'acquereur. L'acquéreur doit payer au dessus de son enchère toutes les taxes dues et exigibles en l'année 1908, l'acquéreur devant faire 10 pour cent de dépôt comptant au moment de l'adjudication chez

FREED & CLESI, Encanteurs
et agent de Propriétés Foncières,
838 rue Gravier.

Guy M. Horner, avocat.
31 mai—31—juin 7 14 21 28—juil 5 9

Meyer Eiseman.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Receveur in re Cavaroc Co. Ltd.

A l'Ecurie Pension et Magasin de Fourrage "New Orleans".

2 excellents mulets de trait,
2 wagons à quatre roues et ressorts,
2 jeux de harnais complets.

—A L'ENCAN—

VENDREDI, 26 JUIN, A 11 HEURES A.M.

Les articles ci dessus énumérés seront vendus conformément à un ordre de l'Hon. juge Sommerville, de la Cour Civile de District, au lieu et à l'heure indiqués plus haut.

Conditions—Comptant.

MEYER EISEMAN, Encanteur.
No 640 rue Commune.
16 juin—16 18 21 26

Freed & Clesi.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

DEUX COTTAGES SIMPLES,

5321-5323 RUE COLISEE,

Entre les rues Octavie et Joseph.

Robert R. Downs vs les héritiers de Amy Ann Burke et al.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D—No 82,420.

Il sera vendu à l'enchère publique, JEUDI, le 16 juillet 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par Freed & Clesi, N. J. Clesi, Encanteur—en vertu d'un jugement rendu le 27 mai 1908 et signé le 2 juin 1908 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Sixième district de cette ville, dans l'îlet No 305, borné par les rues Colisée, Octavie Perrier et Joseph, ledit lot étant désigné comme lot No 4 de l'îlet No 35 sur le plan de Rickerville, fait par Buisson et Thomas, voyers, le 23 mars 1849, et mesurant trente pieds de face à la rue Colisée sur une profondeur de cent pieds sept pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations consistant de deux cottages simples, chacun sur une moitié de terrain; cette propriété sera premièrement offerte séparément sur une moitié du terrain, chacun qu'une pieds de face à la rue Colisée, et alors comme un seul terrain de trente pieds de face et l'offre la plus avantageuse sera acceptée.

Conditions— L'acquéreur devant assumer les taxes pour 1908 au dessus du montant de l'adjudication et de payer pour l'acte de vente pardevant Edward A. Parsons, notaire, et de déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

FREED & CLESI, Encanteurs
et Agents de Propriétés Foncières,
838 rue Gravier.

H. W. Robinson, avocat pour le demandeur.
Edw A. Parsons et Louis Hoover, avocats pour le défendeur.
14 juin—14 21 28—juil 5 12 16

E. A. ANDRIEU,

SUCCESSEUR DE

JULES ANDRIEU.

Propriétés Foncières,

Stocks et Bons,

802 RUE PERDIDO

Membre de la New Orleans Stock Exchange

P. O. Boîte 113. Nouvelle Orleans, Lac.

VENTES A L'ENCAN.

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

—D'UN—

D'UN COIN DES AFFAIRES ET DE DEMEURE.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON

W. A. KERNAGHAN Encanteur.
Bureau, 339 rue Carondelet.

JEUDI, 23 JUILLET 1908 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu le 15 juin 1908 et signé le 19 juin 1908, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans Division D dans la succession de Patrick Redmond et d'Anne Newman Redmond, sa femme No 84,940 du dossier de ladite Cour, la propriété ci-après décrite

Le magasin et résidence double à un étage en bois Nos 2301 et 2303 rue Gravier coin Miro, ayant magasin et deux chambres au coin, et trois chambres de l'autre côté. Le terrain avec tous les droits, passages, servitudes et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte en faisant partie situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par l'avenue Tulane, les rues Gravier Miro et Tonti, désigné par le No un sur un devis annexé à un acte du 8 juin 1857, pardevant T. O. Stark, notaire. Ledit terrain forme le coin des rues Gravier et Miro, et mesure 30 pieds, 3 pouces de face rue Gravier, sur 120 pieds de profondeur et de façade rue Miro. Dans un bon voisinage s'améliorant, convenable comme placement d'argent ou résidence.

Conditions—Comptant et l'obligation de payer les taxes par l'acquéreur dues et exigibles en 1908 en sus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant requis au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Chas Schneider, notaire, aux frais de l'acquéreur.

21 juin—21 28—juil 5 12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placement supérieur en Propriété Commerciale sur la rue St Louis.

A proximité du Nouveau Palais de Justice, des Chemins de fer et près des Quais de Navires.

Succession de J. B. Junqua.

No 83,433. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, encanteur, Bureau 339 rue Carondelet—JEUDI le 23 juillet 1908 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté le 18 juin 1908 de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

1o Le magasin et résidence substantiel en briques à deux étages No 531 rue St Louis, contenant magasin au rez de chaussée et au premier des chambres d'habitation et sur le côté une large entrée pour wagon. Le lot de terre est situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet No 27 borné par les rues St Louis, Chartres, Decatur et Toulouse, mesurant 42 pieds de face à la rue St Louis sur 101 pieds de profondeur, plus ou moins.

2o Le magasin et résidence en briques à deux étages et mansarde Nos 525 et 527 rue St Louis, contenant magasin et entrepôt au rez de chaussée, et chambres d'habitation au premier étage et entrée pour wagon sur le côté, le lot de terre est situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St Louis, Toulouse, Decatur et Chartres, et mesurant en mesure française 30 pieds de face à la rue St Louis sur 150 pieds de profondeur, plus ou moins, qui en mesure américaine serait 31 pieds, 11 pouces et 5 lignes de face sur 159 pieds, 10 pouces et 1 ligne de profondeur.

3o Le grand magasin en briques à deux étages et mansarde bien construit, Nos 515, 517 et 519 rue St Louis. Le terrain est décrit comme une certaine portion située dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 27, borné par les rues St Louis, Chartres, Decatur et Toulouse, laquelle portion de terre est composée de trois lots de terre désignés par les Nos 12, 12 bis et 14, mesurant comme suit: Le lot No 14 mesure 20 pieds 4 pouces et 3 lignes de face à la rue St Louis sur une profondeur de 68 pieds 8 pouces entre lignes parallèles. Le lot No 12 mesure 9 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue St Louis sur 68 pieds 4 pouces et 5 lignes sur le côté du lot No 12 bis. Le lot No 12 bis mesure 20 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à la rue St Louis sur 68 pieds 4 pouces et 5 lignes de profondeur sur le côté du lot No 12, et 68 pieds 2 pouces de profondeur sur le coté du lot No 10, faisant un total de façade de 50 pieds 5 pouces et 1 ligne.

Cette propriété est située à quelques ilets au dessous de la rue du Canal et est admirablement placée pour le commerce qu'entrepôt. Pour placement de commerce et résidence elle mérite considération.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance en un et deux ans avec 7 0/0 d'intérêt par an de la date de l'acte de vente jusqu'à paiement, et garanti par privilège de vendeur et hypothèque et toutes autres clauses de sécurité. L'acquéreur devant assurer les bâtisses pour le montant en plein des billets.

L'acquéreur devant payer 5 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procès sur lesdits billets, et de rembourser les primes pour les polices de feu non expirées et de déposer 10 0/0 de son enchère avec l'encanteur et d'assumer le paiement des taxes pour 1908 en plus du prix de l'adjudication.

Les actes de vente devant être passés pardevant George M. Barnett, notaire, et les loyers et revenus de ladite propriété devant appartenir audit acquéreur de la date de la signature de l'acte de vente.

21 juin—21 28—juil 5 12 19 23

I. B. Rennyson.

—:o.—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Madame A. L. Howard

No 84,439—Cour Civile de District, Div. C.

Résidence Double à deux étages, 1431-33 rue Prytanée, coin Melpomène, ilet avenue St Charles et la rue Thalie.

Une résidence simple à deux étages, 1427 rue Prytanée, contigue à la propriété ci-dessus.

A l'encan, MARDI, le 21 juillet, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, à midi.

La résidence double à deux étages contenant de chaque côté 11 chambres, vestibules, office et chambre à bain. Lot 40' 11" de face à la rue Prytanée sur environ 85 pieds de face et profondeur sur la rue Melpomène.

La résidence simple à deux étages comprenant 8 chambres, vestibules, chambre à bain et office. Lot 26' 8" de face à la rue Prytanée sur environ 85 pieds de profondeur. Les mesures des deux lots sont plus particulièrement décrites sur des plans exhibés à la Bourse et la pétition enregistrée en Cour.

La propriété sera vendue sujette au bail à $35 par mois sur chaque résidence expirant le 30 septembre 1908.

Dans l'affaire de la succession de Mme A. L. Howard, No 84,439, Cour Civile de District, Div. C. En vertu de et conformément à un ordre à moi adressé par l'Hon. John St Paul, juge de la Div. C, Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, signé le 27 mai 1908, je procéderai de vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, MARDI, le 21 juillet 1908, à midi, la propriété ci-dessus décrite.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, à 1 et 2 ans de crédit représenté par des billets de l'acquéreur, payables en 1 et 2 ans après le passage de l'acte de vente, avec intérêt au taux de 7 0/0 par an de leur date, le paiement desdits billets devant être garanti par toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer et promettre de payer les taxes pour l'année 1908. Les actes de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Andrew H. Wilson, notaire. Dix pour cent de dépôt au moment de la vente. Chas. I. B. RENNYSON, Encanteur.

J. Zach Spearing, avocat.
18 juin—18 21 28—juil 5 12 19 20 21

Succession de Urain Landreaux.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 86,370—Division B—Attendu que Mme Ad. Alicia Johnstone, veuve de Urain Landreaux a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Urain Landreaux, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pourquoilles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS O'CONNELL, Greffier. — Carroll, Henderson & Carroll, avocats.
14 juin—14 18 23

VENTES A L'ENCAN.

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

4 4 4

Terrains dans une section du Troisième District

S'améliorant rapidement.

Succession de E. Ferretti et épouse.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans Division D—No 85,795.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR—Louis C. Spear, Encanteur — Bureau 802 rue Perdido — JEUDI, le 23 juillet 1908, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un jugement lu, rendu et signé en Cour ouverte le 15 mai 1908 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés désirables comme suit à savoir:

(1) Deux certains lots de terre dans le Septième District de cette ville, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, désignés par le No municipal 1635 rue Fern, dans l'îlet No 215 borné par les rues Fern, Burdette Green, Birch, désignés par les numéros 1 et 2 dudit îlet, et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Fern sur cent vingt pieds de profondeur. Les améliorations qui s'y trouvent étant désignées par les Nos municipaux 1535-1537 rue Fern.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a en un et deux ans pour billets portant 7 0/0 d'intérêt par an de la date de la adjudication jusqu'à paiement final, garantis par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devra payer les taxes de 1908 et faire un dépôt de 10 0/0 pour la vente, et les actes de vente pardevant Art C. Friedrichs, notaire, aux frais des acquéreurs.

24 mai—24 31—juin 7 14 21 22 23

Jas. A. Brennan et fille.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottages de Valeur et Productifs dans le Troisième District,

4220 4222 rue Bourgogne.

Entre les rues France et Lesseps.

et 804 et 806 rue Lesseps,

Entre les rues Bourgogne et Dauphine.

Succession de George Kern.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 82,909

Il sera vendu à l'enchère publique, MARDI le 30 juin 1908, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu de et conformément à un jugement daté et signé le 27 mai 1908, par l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, France, Lesseps et Dauphine désignés par le No 14 et la lettre G, respectivement sur un plan certifié correct par Geo. G. Friedrichs, encanteur, daté le 13 avril 1896, annexé à un acte de vente à Adam Gamble, pardevant H. L. Loomis Jr, le 23 mai 1896, d'après lequel lesdits lots mesurant en mesure américaine, comme suit à savoir: Le lot No 14 commence cent trente huit (138) pieds dix (10") pouces de la rue France et mesure trente (30') pieds dix (10") pouces de face à la rue Bourgogne par une profondeur entre ligne égales et parallèles quatre vingt quatre (87') pieds deux (2") pouce. Le lot G mesurant trente neuf (39') pieds onze (11") pouces de face à la rue Lesseps par une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent huit (108') pieds.

Les améliorations comprennent le cottage double 4220-4222 rue Bourgogne contenant 2 chambres, cuisine de chaque côté, toiture en ardoises, magnifique façade rustique, et le grand cottage double 804-806 rue Lesseps contenant 4 chambres, cuisine de chaque côté, toiture en ardoises, avec espace suffisant pour une voiture sur le côté.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer pour les taxes de 1908 et faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication; l'acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

30 mai—30 31—juin 7 14 21 28 30

Lionel M. Ricau

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple Attrayant.

No 1715 rue Colombus.

Entre les rues Derbigny et Roman.

Succession de Paul Trevigne Jr.

No 84,845—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division B.

En vertu d'un ordre de vente, daté le 13 mai 1908, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, MERCREDI, le 24 juin 1908 à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent (portant le numéro municipal 1715 rue Colombus), et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 11 de l'îlet No 17, maintenant No 763, borné par les rues Colombus, Roman, Derbigny et Laharpe, lequel lot mesure 32 pieds de face à la rue Colombus sur 157 pieds 11 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Adjacent à et formant une partie est un terrain couvert dans le fond mesurant environ 52 pieds sur 49 pieds, lequel est une partie du lot contigu, duquel une portion a été vendue mesurant 32 pieds sur 108 pieds comme il est démontré par un acte passé pardevant J. H. Fercelle, notaire, le 16 mai 1907.

Conditions — Un tiers ou plus comptant et la balance, en un et deux ans à l'option de l'acquéreur, avec 8 0/0 d'intérêt sur le paiement différée, représenté par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé, daté le jour de l'adjudication. Les taxes pour 1908 devant être payées par l'acquéreur et la portion du crédit devant être garantie par hypothèque usuelle et la clause d'assurance, lien de vendeur et privilège et la propriété vendu avec la stipulation de non aliénation, et les clauses usuelles de sécurité; 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. Ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets hypothécaires. Dix pour cent requis au moment de l'adjudication: le loyer de la propriété devant appartenir à la succession jusqu'à la signature de l'acte de vente.

L'acte de vente devant être passé pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.

LIONEL M. RICAU
Encanteur.

Félix J. Puig, avocat.
24 mai—24 31—juin 7 14 21 24

VENTES A L'ENCAN.

##